

COVID-19

MESURES DE PRÉVENTION

Paiement des loyers en ligne

COVID-19

Paiement des loyers en ligne

En raison de la pandémie de la COVID-19, l'Office d'habitation de l'Outaouais met en place les mesures nécessaires pour prévenir les infections.

Si vous payez habituellement votre loyer par chèque ou en argent comptant, mais que vous désirez payer votre loyer à l'aide du service de virement de fonds par courriel, cela est désormais possible et sécuritaire.

Pour cela, vous devez avoir un compte auprès d'une institution financière participante, être inscrit aux services bancaires en ligne et avoir activé le service Interac. Veuillez vous référer à votre institution financière en cas de besoin.



1. Commencez la procédure de virement Interac comme à l'habitude. Nommez le destinataire « OH de l'Outaouais » et choisissez le mode d'envoi par courriel à perception@ohoutaouais.ca.

2. Entrez

- Question de sécurité : Votre nom
- Réponse : Nom de votre rue

Validez le tout. Prenez note de votre réponse.

3. Envoyez un courriel à perception@ohoutaouais.ca avec le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre.

Nous vous contacterons au numéro de téléphone fourni pour obtenir la réponse de sécurité et vérifier vos coordonnées (nom, adresse, montant payé, date du paiement, etc.).

Pour toute question, contactez-nous par courriel à perception@ohoutaouais.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration !